

## CONSEIL D'ARRONDISSEMENT VERDUN – 6 AOÛT 2002

Une séance régulière du conseil d'arrondissement Verdun est tenue le mardi 6 août 2002 à 19 h, à la salle 205, arrondissement Verdun.

**SONT PRÉSENTS :** M. Georges Bossé, président du Conseil d'arrondissement, ainsi que madame la conseillère Ginette Marotte et messieurs les conseillers Laurent Dugas, Claude Trudel et John Gallagher.

**SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :** M. Pierre Boutin, directeur, Travaux publics,  
Mme Monique Guay, chef, division accueil et information,  
Mme Louise Hébert, secrétaire du conseil d'arrondissement.

### PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions débute à 19 h 04 pour se terminer à 20 h 20 ; dix ( 10 ) personnes demandent à se faire entendre et sont entendues.

CA02 210209

#### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Claude Trudel  
APPUYÉ par le conseiller John Gallagher

ET UNANIMEMENT

RÉSOLU D'adopter l'ordre du jour de la séance régulière du conseil d'arrondissement Verdun tenue le mardi 6 août 2002.

GDD 1022200030

### APPROBATION – PROCÈS-VERBAUX

CA02 210210

#### PROCÈS-VERBAL – SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT VERDUN – LE MARDI 2 JUILLET 2002 À 19 H.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Ginette Marotte  
APPUYÉ par le conseiller Laurent Dugas

ET UNANIMEMENT

RÉSOLU QUE le procès-verbal de la séance régulière du conseil d'arrondissement Verdun tenue le mardi 2 juillet 2002 à 19 h, soit par les présentes considéré lu, copie en ayant été préalablement distribuée à chacun des membres du Conseil d'arrondissement et il est par les présentes approuvé.

GDD 1022200031

CA02 210211**PROCÈS-VERBAL – SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL  
D'ARRONDISSEMENT VERDUN – LE LUNDI 8 JUILLET 2002 À 12 H 45.**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Claude Trudel  
 APPUYÉ par la conseillère Ginette Marotte

ET UNANIMEMENT

RÉSOLU QUE le procès-verbal de la séance spéciale du conseil d'arrondissement Verdun tenue le lundi 8 juillet 2002 à 12 h 45, soit par les présentes considéré lu, copie en ayant été préalablement distribuée à chacun des membres du Conseil d'arrondissement et il est par les présentes approuvé.

GDD 1022200032

**ÉTUDE DES RECOMMANDATIONS DE LA SÉANCE DU COMITÉ  
GÉNÉRAL DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT VERDUN  
TENUE LE LUNDI 5 AOÛT 2002 À 17 H**

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. Georges Bossé, président du conseil d'arrondissement, madame la conseillère Ginette Marotte ainsi que messieurs les conseillers Laurent Dugas, Claude Trudel et John Gallagher.

**ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS :**

M. Pierre Boutin, directeur, Travaux publics,  
 Mme Louise Hébert, secrétaire du conseil d'arrondissement.

CA02 210212

1. DÉSIGNATION D'UN PRÉSIDENT SUPPLÉANT POUR LES MOIS DE SEPTEMBRE, OCTOBRE, NOVEMBRE ET DÉCEMBRE 2002.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Laurent Dugas  
 APPUYÉ par le conseiller Claude Trudel

ET UNANIMEMENT

RÉSOLU QUE madame la conseillère Ginette Marotte soit désignée comme président suppléant pour les mois de septembre, octobre, novembre et décembre 2002.

GDD 1022200033

CA02 210213

2. AFFECTATION DES SURPLUS ACCUMULÉS NON AFFECTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2001 DE L'ARRONDISSEMENT VERDUN D'UNE SOMME DE 4 481 856 \$ POUR FINANCER LES TRAVAUX DE DIFFÉRENTS PROJETS RÉALISÉS ET À ÊTRE RÉALISÉS EN 2002 SELON CERTAINES RÉSOLUTIONS D'ENGAGEMENT DE CRÉDIT OU SELON LA DÉLÉGATION DE POUVOIR AUX FONCTIONNAIRES.

CONSIDÉRANT QUE l'arrondissement Verdun peut utiliser ses surplus accumulés non affectés au 31 décembre 2001.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Laurent Dugas  
 APPUYÉ par le conseiller Claude Trudel

ET UNANIMEMENT

RÉSOLU QUE le coût de certains projets réalisés en 2002 soit financé à même ses surplus accumulés non affectés au 31 décembre 2001.

DE PLUS RÉSOLU comme suit:

- 1- d'autoriser une dépense de **4 481 856 \$** pour les projets ci-après énumérés:

**Pour les projets PTI 2002, entériné par le comité exécutif**

Nom du projet	Coûts récurrents O-N	Coût brut 2002	Affectation des surplus accumulés non affectés au 31 décembre 2001
Agrandissement bibliothèque Centre Elgar *	Oui	1 120 000	560 000
Bibliothèque/école à l'IDS & salle polyvalente Elgar *	Oui	1 030 000	515 000
Piste de danse et toiture au site des serres municipales et aménagement des berges et pistes cyclables; Aménagement berges - de aréna Guy-Gagnon à école Mgr Richard	Non	620 000	347 584
Plantation et amélioration de parcs IDS (70000); Réfection tennis IDS (Elgar #3-4-5-6; La Fontaine #11) et finitions autres terrains	Non	345 000	70 000
<b>Totaux</b>		<b>3 115 000</b>	<b>1 492 584</b>

Les demandes de subventions présentées dans le cadre du programme PARIC ont été refusées. Ces travaux ont déjà fait l'objet d'une autorisation en 2002 pour signature des contrats avant que les règles d'utilisation des surplus soient connues. D'ailleurs, le processus d'appel d'offres avait été complété en 2001, et le conseil municipal de la Ville de Verdun avait autorisé l'octroi de ces contrats. Les coûts récurrents sont minimes. Ils concernent uniquement les coûts supplémentaires d'entretien et d'énergie.

**Pour les projets d'arrondissement**

Nom du projet	Coûts récurrents O-N	Coût brut 2002	Affectation des surplus accumulés non affectés au 31 décembre 2001
Alimentation électrique: station pompage Rhéaume et parc Therrien(2003); Éclairage & piste cyclable entre 2ième avenue et aréna G. Gagnon; Aménagement berges - passerelle près de la marina	Non	600 400	466 400
Réfection, construction bordures, trottoirs, pistes cyclables (Lasalle - D'Argenson)	Non	500 000	500 000
Aménagement parc Riverview	Non	125 000	<b>125 000</b>
Aménag. Pl. du Commerce (amélioration locale)	Non	30 000	<b>30 000</b>
Équipements, aménagement restaurant Natatorium	Non	25 000	<b>25 000</b>
Plantation sur rues et amélioration de parcs	Non	25 000	<b>25 000</b>
Plantation sur rues, Fauvettes, Colibris, Marguerite-Bourgeois	Non	25 000	<b>7 600</b>
Aménagement placette Place du Commerce & boul IDS (amélioration locale)	Non	24 000	<b>24 000</b>
Autres départements et divers imprévus (fonds de roulement)	Non	19 000	<b>19 000</b>
Reconstruction de tronçon Verdun (Hickson à de l'Église)	Non	17 000	<b>17 000</b>
Sortie autoroute 15 sud - Honoraires	Non	6 000	<b>6 000</b>
Feux de circulation - Henri-Duhamel	Non	5 000	<b>5 000</b>
Signalisation de stationnement	Non	3 500	<b>3 500</b>
Aménagement de l'aire de jeux entre Brise & Guy Gagnon	Non	3 000	<b>3 000</b>
Réfection trottoirs	Non	2 300	<b>2 300</b>
			<b>1 258 800</b>

**Pour les Programmes de subventions aux citoyens**

Rénovations PRVQ phase I et III	Non	444 463	<b>222 232</b>
Démolition de hangard	Non	772 320	<b>772 320</b>
Rénovations PRVQ phase IV et V	Non	551 350	<b>275 675</b>
Rénovations PRVQ phase III	Non	11 511	<b>11 511</b>
Transformation commerce résidence	Non	62 100	<b>62 100</b>
Programme facade	Non	108 439	<b>108 439</b>
Rénovation plomberie	Non	12 000	<b>12 000</b>
			<b>1 464 277</b>

Pour le Projet Opération Graffitis  
 Pour un budget additionnel pour les événements

**169 595 \$**  
**96 600 \$**

2.- d'imputer cette dépense à même les surplus accumulés non affectés au 31 décembre 2001.

GDD 1022203010

CA02 210214

3. APPROBATION DE LA LISTE DE CHÈQUES POUR LA PÉRIODE DU 27 JUIN AU 26 JUILLET 2002.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Laurent Dugas  
 APPUYÉ par le conseiller Claude Trudel  
 ET UNANIMEMENT  
 RÉSOLU D'approuver la liste de chèques pour la période du 27 juin au 26 juillet 2002.

GDD 1022186016

CA02 210215

4. RAPPORTS MENSUELS:

**Services administratifs**

Rapport budgétaire juin 2002

**Service de police de Montréal****Poste de quartier #16**

Rapport mensuel juin 2002

**Poste de quartier #17**

Rapport mensuel juin 2002

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Laurent Dugas  
 APPUYÉ par le conseiller Claude Trudel  
 ET UNANIMEMENT  
 RÉSOLU QUE lesdits rapports soient reçus pour information et déposés aux archives.

GDD 1022186015 ET GDD 1022200029

CA02 210216

5. DEMANDE D'AUTORISATION POUR LA TENUE D'UN FEU POUR CUISSON DE MAÏS PARFUMÉ À L'ÉRABLE DANS LE CADRE DE LA FÊTE DE QUARTIER AU PARC REINE ELIZABETH LE 2 SEPTEMBRE 2002.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Laurent Dugas  
 APPUYÉ par le conseiller Claude Trudel  
 ET UNANIMEMENT  
 RÉSOLU QUE permission soit accordée pour la tenue d'un feu pour cuisson de maïs parfumé à l'érable lors de la fête de quartier au parc Reine Elizabeth, le 2 septembre 2002, le tout se déroulant sous la supervision du Service de sécurité incendie.

GDD 1022204011

CA02 210217

6. DEMANDE D'APPROBATION DE LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL WELLINGTON POUR TENIR UNE VENTE-TROTTOIR DU 28 AOÛT AU 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2002.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Laurent Dugas  
 APPUYÉ par le conseiller Claude Trudel

ET UNANIMEMENT

RÉSOLU D'autoriser la Société de développement commercial Wellington à tenir une vente-trottoir sur la rue Wellington entre le boulevard LaSalle au nord et la Sixième Avenue au sud, du 28 août au 1<sup>er</sup> septembre 2002 inclusivement, selon les heures suivantes:

le mercredi 28 août 2002:	de 9h à 21h
le jeudi 29 août 2002:	de 9h à 21h
le vendredi 30 août 2002:	de 9h à 21h
le samedi 31 août 2002:	de 9h à 17h
le dimanche 1 <sup>er</sup> septembre 2002:	de 9h à 17h.

ÉGALEMENT RÉSOLU QU'afin de faciliter l'accès aux automobilistes devant emprunter la rue Régina, le passage devra être accessible sur la rue Régina dans les deux sens et la signalisation devra être appropriée.

DE PLUS RÉSOLU QUE la Société de développement commercial Wellington soit tenue de défrayer les coûts de main d'œuvre (cols bleus) requise pour le nettoyage, l'ouverture et la fermeture de la rue Wellington, le dimanche 1<sup>er</sup> septembre 2002.

GDD 1022204012

CA02 210218

7. DEMANDES D'AUTORISATION DE LA PAROISSE NOTRE-DAME-DE-LA-PAIX POUR LA TENUE D'UNE ÉPLUCHETTE DE BLÉ D'INDE DEVANT SON ÉGLISE LE VENDREDI 23 AOÛT 2002, POUR LA FERMETURE D'UNE PORTION DE LA RUE ETHEL ET POUR LA VENTE DE BOISSONS ALCOOLISÉES.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Laurent Dugas  
 APPUYÉ par le conseiller Claude Trudel

ET UNANIMEMENT

RÉSOLU QUE permission soit accordée de tenir une épluchette de blé d'inde le vendredi 23 août 2002 de 16 heures à 23 heures et de fermer la portion de la rue Ethel se trouvant devant l'église pour plus de sécurité.

DE PLUS RÉSOLU D'octroyer la permission de vendre des boissons alcoolisées durant l'événement à la condition d'obtenir les permis nécessaires et de les servir dans des verres de plastique ou de carton.

GDD 1022735001

CA02 210219

8. DEMANDE D'APPROBATION POUR L'INSTALLATION D'UNITÉS DE CLIMATISATION EN FAÇADE DES RÉSIDENCES SITUÉES SUR LA RUE DE LA GRANDE-ALLÉE AINSI QUE CELLES SITUÉES AUX 881 À 897 RUE DE LA NOUE.

CONSIDÉRANT QUE les représentants du service aménagement urbain et services aux entreprises ont informé les membres du comité consultatif d'urbanisme des démarches de consultation réalisées jusqu'à maintenant et des différences de points de vue des copropriétaires;

CONSIDÉRANT QUE l'opinion des résidents est très partagée face à l'installation d'appareils de climatisation en façade;

CONSIDÉRANT QU'il est possible de camoufler totalement et de manière permanente ces types d'appareils;

CONSIDÉRANT QUE l'installation d'appareils de climatisation sur les terrasses causerait préjudice aux voisins immédiats;

CONSIDÉRANT la nécessité de préserver la qualité architecturale de l'ensemble de la rue de la Grande-Allée;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Laurent Dugas  
 APPUYÉ par le conseiller Claude Trudel

ET UNANIMEMENT

RÉSOLU D'approuver l'installation d'appareils de climatisation en façade, tel que le règlement de zonage no 1700, tel qu'amendé, le permet, conditionnellement à ce que les appareils soient installés contre le mur avant à au moins 2 mètres du muret de l'accès véhiculaire et à ce qu'un écran de végétaux incluant des conifères ceinture complètement les appareils.

DE PLUS RÉSOLU D'approuver la demande de PIIA pour l'installation d'un système de climatisation en façade au 517, rue de la Grande-Allée de même que pour toutes installations similaires sur l'ensemble des résidences de la rue de la Grande-Allée (entre le boulevard de l'Île-des-Soeurs et le chemin Marie-Le Ber) et pour les résidences situées aux numéros civiques 881 à 897, rue de La Noue.

GDD 1022174021

CA02 210220

9. DOCUMENTS DIVERS

- a) Résolution CA02 090141 du Conseil d'arrondissement Ahunatic-Cartierville, adoptée le 3 juillet 2002 par ledit Conseil, concernant le projet de construction résidentielle "Les Rapides du Cheval Blanc";
- b) Résolution CA02 070129 du Conseil d'arrondissement Dorval/L'Île-Dorval, adoptée le 2 juillet 2002 par ledit Conseil, concernant le regroupement des Offices municipaux d'habitation de l'Île de Montréal.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Laurent Dugas  
 APPUYÉ par le conseiller Claude Trudel

ET UNANIMEMENT

RÉSOLU QUE lesdits documents soient reçus et déposés aux archives et qu'un suivi soit donné à chacune des lettres qui nécessitent une réponse, la réponse devant être donnée dans les plus brefs délais.

GDD 1022197045

CA02 210221

10. OCTROI D'UN CONTRAT AU MONTANT DE 84 500 \$ (TAXES NON COMPRIS) POUR SERVICES PROFESSIONNELS À LA FIRME GROUPE-CONSEIL GÉNIVAR POUR LA GESTION DE PROJET ET LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU TRONÇON DE LA RUE DE L'ÉGLISE SITUÉ ENTRE LES RUES WELLINGTON ET BANNANTYNE.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Laurent Dugas  
 APPUYÉ par le conseiller Claude Trudel

ET UNANIMEMENT

RÉSOLU D'octroyer le contrat pour la gestion de projet et la surveillance des travaux de construction du tronçon de la rue de l'Église situé entre les rues Wellington et Bannantyne à la firme Groupe Conseil Génivar au montant de 97 196,13 \$, comprenant les taxes applicables, étant la proposition répondant le mieux aux critères établis; cette dépense devant être appropriée à même le règlement d'emprunt 1723.

GDD 1022753001

CA02 210222

11. OCTROI DU CONTRAT S02/008 POUR L'AMÉNAGEMENT DES VOIES DE PROMENADE ET DES BERGES, SECTEUR LES SOMMETS, ÎLE DES SŒURS, PHASE 1 DE 2, À LA FIRME LES ENTREPRISES CATCAN INC. AU MONTANT DE 272 572,44 \$ (OPTION A), LE TOUT CONDITIONNEL À L'APPROBATION DU PROJET PAR LE MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT.

CONSIDÉRANT QUE nous avons procédé le mardi 30 juillet 2002 à l'ouverture des soumissions pour le projet S02/008 et que les soumissions suivantes ont été reçues:

	<b>OPTION A</b>	<b>OPTION B</b>
• LES ENTREPRISES CATCAN INC.	272 572, 44 \$	214 858,65 \$
• CONSTRUCTION DJL INC.	285 154,46 \$	222 316,30 \$
• LES EXCAVATIONS SUPER INC.	296 260,35 \$	232 789,55 \$
• LES ENTREPRISES VENTEC INC.	297 672,05 \$	232 021,53 \$
• LES CONSTRUCTIONS CHANCEKAL INC.	346 465,65 \$	285 559,91 \$

CONSIDÉRANT QUE l'option B n'inclut pas la construction de conduits souterrains et de bases de lampadaires;

CONSIDÉRANT QUE les prix reçus pour l'option A (qui inclut la construction de conduits souterrains et de bases de lampadaires) rencontrent nos objectifs budgétaires.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Laurent Dugas  
 APPUYÉ par le conseiller Claude Trudel  
 ET UNANIMEMENT  
 RÉSOLU comme suit:

- 1- d'autoriser une dépense de 272 572,44 \$ (taxes incluses) pour l'aménagement des voies de promenade et berges, secteur les Sommets, Île des Soeurs, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Les Entreprises Catcan inc. le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit au prix total de 272 572,44 \$, conformément aux plans et aux cahiers des charges préparés pour ce contrat;
- 3- de voter des crédits de 263 094,19 \$ à cette fin;
- 4- d'imputer la dépense tel que ci-dessous:

Provenance: 014-3-6802.... (à venir) ....

Imputation: Emprunt autorisé par le règlement: 02- (à venir)

Projet	sous-projet	crédits	contrat
34612	0232512-007	263 094,19 \$	272 572,44 \$

le tout conditionnel à l'obtention de l'autorisation du ministère de l'Environnement.

GDD 1022183008

### **FIN DE L'ÉTUDE DES RECOMMANDATIONS DU COMITÉ GÉNÉRAL**

#### CA02 210223

#### **AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1700-12**

Le conseiller Laurent Dugas donne avis que lors d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement sera présenté un règlement modifiant le règlement de zonage 1700-12, de façon à:

- modifier l'article 8 afin que le plan « 1/2 » se lise plan « 2/2 ».

Dispense de lecture est alors demandée, copie du projet de règlement ayant été préalablement distribuée à chacun des membres du conseil.

GDD 1022174022

CA02 210224

RÈGLEMENT NUMÉRO 1632-2 AMENDANT LE RÈGLEMENT 1632, TEL QU'AMENDÉ – PROGRAMME DE SOUTIEN À L'ENFOUISSEMENT DES FILS ÉLECTRIQUES SUR LA RUE WELLINGTON

Pour faire suite à l'avis de motion donné par la conseillère Ginette Marotte lors de la séance spéciale du conseil d'arrondissement tenue le lundi 8 juillet 2002, résolution numéro CA02 210206, le règlement numéro 1632-2 est soumis.

Ledit règlement amende le règlement numéro 1632 établissant un programme de soutien à l'enfouissement des fils électriques sur la rue Wellington de nouveau modifié par le règlement numéro 1632-1.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Ginette Marotte  
APPUYÉ par le conseiller Claude Trudel  
ET UNANIMEMENT  
RÉSOLU QUE le règlement numéro 1632-2 soit adopté tel que présenté, les membres du conseil déclarant l'avoir lu et renonçant à sa lecture.

GDD 1022200034

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Ginette Marotte  
APPUYÉ par le conseiller Claude Trudel  
ET UNANIMEMENT  
RÉSOLU QUE la séance soit levée à 20 h 25.

**PRÉSIDENT**

**SECRÉTAIRE**